

**Le preneur d'assurance**

Les Beaux Jours Aux Aurores  
Madame Noémie JEAN  
Lieu dit le sablon  
24340 Sainte-Croix-de-Mareuil  
Référence client: HHFC9Z

**Les conditions de garantie**

Catégorie

Assurances professionnelles, Médias et Industries Culturelles

**Les activités garanties et le chiffre d'affaires**

- L'assuré déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

Médias et Industries Culturelles

- Organisation de mariages et d'événements familiaux / Wedding planner (hors activités de réservation de voyages ou séjours pour le compte de tiers)

**Juridiction et loi applicables**

- Monde entier hors USA/Canada

**Période de validité**

La présente attestation est valable pour la période du 03 avril 2023 au 02 avril 2024.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales et des modules n°RC1006, n°MED0119, n°RCE1006 et n°PJ0116.

**Paris, le 03/04/2023**  
**Les assureurs**



Adresse postale : HISCOX DIRECT - TSA 49007  
60477 COMPIEGNE CEDEX - Tél : 0800 60 20 16

Hiscox SA - Siège social : 35F , Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg  
Numéro d'enregistrement au Luxembourg : B217018 - Capital social : 48 730 000 Euros  
R.C.S. Paris 833 546 989 - N° TVA intracommunautaire : FR88833546989

03/04/2023  
HSXIN320027540  
Page 1 de 2

**TABLEAU DES GARANTIES ET DES FRANCHISES**

**Responsabilité Civile Professionnelle**

Etendue des garanties	100 000,00 € par sinistre et par année d'assurance
Dont :	
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	100 000,00 € par sinistre et par année d'assurance

**Responsabilité Civile Exploitation et Employeur**

Etendue des garanties	8 000 000,00 € par sinistre
Dont :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000,00 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	500 000,00 € par sinistre
- Intoxications alimentaires	800 000,00 € par sinistre
- Maladies professionnelles et / ou fautes inexcusables	1 500 000,00 € par année d'assurance
- Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000,00 € par sinistre
- Vols par préposés	30 000,00 € par sinistre

**Protection Juridique**

Etendue des garanties	50 000,00 € par litige
-----------------------	---------------------------